



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 62585

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences pour le maintien de la pédiatrie dans le système de santé française de la nouvelle convention médicale. Alors que le nombre de pédiatres libéraux a fortement diminué au cours des dernières années, la disparition d'une cotation spécifique pour les pédiatres dans la nouvelle nomenclature CCAM risque, au travers d'un nivellement injustifié, de fragiliser davantage cette spécialité médicale, au moment où la recrudescence de maladies spécifiques aux enfants apparaît notamment avec la pollution urbaine. Dans la mesure où les consultations de pédiatres sont de plus en plus longues, il constate que cette nomenclature n'est pas adaptée et souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62585

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3678